

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 MAI 2024

Etaient présents :

Représentants des collectivités (5) :

- Monsieur Jean-Pierre LADRECH, Maire de Firmi, Président de l'instance, titulaire,
- Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR, Maire de COUBISOU, titulaire,
- Monsieur André BORIES, Maire de GRAMOND, titulaire,
- Madame Isabelle CABANETTES, Maire-Adjointe de LASSOUTS, titulaire,
- Madame Nicole ANDURAND-LE GUEN, Maire-Adjointe LE BAS SEGALA, titulaire.

Représentants du personnel (5) :

- Monsieur Frédéric THEURIER (CFDT-Interco), titulaire,
- Madame Solange SENDRAL (CFD-Interco), suppléante,
- Madame Morgane DELFORGE (CGT), titulaire,
- Madame Fanny FLORY (CGT), titulaire,
- Monsieur Claude CAUBEL (CGT), titulaire.

Etaient absents ou excusés :

Représentants des collectivités :

- Monsieur Maurice BARTHELEMY, Maire-Adjoint de MONTCLAR, titulaire,
- Monsieur Damien LAURAIN, Maire-Adjoint de SEVERAC d'AVEYRON, titulaire.

Représentants du personnel :

- Madame Virginie LE MENTEC (CFDT-Interco), titulaire,
- Monsieur Jean-Laurent VERDEAUX (CFDT-Interco), titulaire,
- Monsieur Jean-Christophe MASSOL (FO), titulaire.

Monsieur Romain BOUAT, Responsable adjoint du Pôle Ressources humaines – conseil statutaire, assiste à la séance pour assurer les tâches matérielles.

Monsieur Jean-Pierre LADRECH ouvre la séance à 14 heures 00.

Une secrétaire de séance, Madame Nicole ANDURAND-LE GUEN, Maire-Adjointe LE BAS SEGALA, et un Secrétaire-adjoint, Monsieur Claude CAUBEL (CGT), sont désignés.

Monsieur LADRECH présente Madame Eline GOZARD, Psychologue du travail, qui a pris ses fonctions au Centre de Gestion le 15 avril 2024. Elle est notamment en charge de l'information des Risques Psychosociaux et de l'accompagnement des victimes de harcèlement.

RELEVÉ DE CONCLUSION			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
SEANCE du 27 mars 2024			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Le syndicat CGT sollicite une modification du compte-rendu en page 6 en rajoutant « du fait de l'absence du dossier de délibération de la collectivité » dans la thématique Heures complémentaires et supplémentaires. Il sollicite également le rajout de la mention à l'article 7 du règlement intérieur du CST : ARTICLE 7 : Toute facilité doit être donnée aux membres du Comité Social Territorial pour exercer leurs fonctions En outre, communication doit leur être donnée de toutes pièces ou documents nécessaires à l'accomplissement de leur fonction, au plus tard 15 jours avant la date de la séance (article 86 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 « En outre, communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance »). Monsieur le Président confirme que ces précisions seront intégrées au compte-rendu de la séance du 27 mars 2024.			

Monsieur BOUAT souhaite apporter un complément d'informations sur la séance du 27 mars 2024 ; concernant la mise en place en place des tickets-restaurants et la saisine d'Aveyron ingénierie pour prévoir une participation à hauteur de 70%, il est rappelé que la réglementation prévoit que le titre-restaurant est partiellement financé par l'employeur, qui prend à sa charge entre 50 % et 60 % de sa valeur (cf. article 1 de l'arrêté du 22 décembre 1967 relatif à l'application du décret n° 67-1165 relatif aux titres-restaurant : « La contribution de l'employeur visée à l'article 25 de l'ordonnance n. 67-830 ne peut excéder 60 %, ni être inférieure à 50 % de la valeur libératoire des titres. »)

L'établissement s'est rapproché de la Trésorerie et du SMICA et a obtenu la confirmation que la prise en charge supérieure est possible mais sans exonération au niveau de l'URSSAF puisque le plafond est fixé à 60%, toute prise en charge supérieure sera par conséquent à la charge de l'employeur. La décision a donc été prise en toute connaissance de cause.

Formation sp cialis e

SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
SMICTOM Nord-Aveyron			
Coll�ge repr�sentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Coll�ge repr�sentants des collectivit�s	5		
Avis : Abstention du coll�ge des repr�sentants du personnel. Favorable � l'unanimit� du coll�ge des repr�sentants des collectivit�s.			
Observations : Le syndicat CGT souhaite que les agents puissent d�cider d'accepter ou de refuser librement la mise en place du dispositif DATI (dispositif d'alerte pour les travailleurs isol�s). L'organisation de travail doit avant tout �tre optimis�e pour �viter le travail isol�. Rappel obligation de l'employeur face � la situation de travailleurs isol�s, dont l'article L4121-1 du Code du Travail : « L'employeur prend les mesures n�cessaires pour assurer la s�curit� et prot�ger la sant� physique et mentale des travailleurs. » Monsieur le Pr�sident f�licite l'employeur pour sa d�marche et sa g�n�ralisation aupr�s de l'ensemble du personnel.			

TELETRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de la FOUILLADE			
Coll�ge repr�sentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Coll�ge repr�sentants des collectivit�s	5		
Avis : Abstention du coll�ge des repr�sentants du personnel. Favorable � l'unanimit� du coll�ge des repr�sentants des collectivit�s.			
Observations : Le syndicat CGT rappelle que le t�l�travail est une demande des agents mais aussi une source potentielle de difficult�s : cohabitation au domicile, effacement du lien social, confusion de temps de vie, d�passement des horaires, empi�tement du domicile, surco�t...			

PROCEDURE DE DEROGATION DE TRAVAIL DES JEUNES MINEURS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de BOZOULS			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Le syndicat CGT regrette que la convention avec l'établissement de formation n'ait pas été jointe par la collectivité lors de la saisine. Il rappelle que la fiche sécurité doit être établie et remise au jeune apprenti.			

Formation plénière

ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de DURENQUE			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT indique qu'il n'y a pas de réglementation particulière au sujet de l'annualisation cependant les calculs des heures ne doivent pas être réalisés sur l'année scolaire mais bien sur l'année civile. L'agent doit par ailleurs y être favorable.			
Mairie de VAUREILLES			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

APPRENTISSAGE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CIAS du Pays Rignacois			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
EHPAD l'Oasis – LIVINHAC-le-HAUT			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

ASTREINTES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de BOZOULS			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SAINT-ROME de CERNON			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Le syndicat CGT déplore que la saisine de l'instance soit si tardive alors que la délibération a déjà été prise par la collectivité et les astreintes déjà mises en place. Ceci dit, les astreintes auraient dû être mises en application depuis plusieurs années.			

AVANTAGES EN NATURE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de MONTJAUX			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Le syndicat CGT souhaite que cet avantage puisse être collectif auprès de l'ensemble du personnel.			

HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Communauté de communes de MONTBAZENS			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SAINT-PARTHEM			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
Avis : Les membres de l'instance sollicitent le report du dossier lors de la prochaine séance au regard de la rédaction de l'article 3 du projet de délibération : « Le choix entre repos compensateur et/ou indemnisation est laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale. »			

HEURES DE NUIT

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
EHPAD la Fontanelle - NAUCELLE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Monsieur BOUAT précise que depuis le 1er janvier 2024, suite à la parution du décret n°2023-1238 du 22 décembre 2023 créant une indemnité horaire pour travail de nuit dans la Fonction Publique Hospitalière, il est désormais possible de majorer de 25% les heures de nuit des agents de la filière médico-sociale. L'avis du CST préalable est obligatoire avant de pouvoir délibérer.			
EHPAD l'Oasis – LIVINHAC-le-HAUT			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

INDEMNITES DU TRAVAIL DU DIMANCHE ET DES JOURS FERIES

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
EHPAD la Fontanelle - NAUCELLE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

Mairie de MONTBAZENS			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de MOURET			
Collège représentants du personnel		5	
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT dénonce ce système inspiré du secteur marchand, qui vise au final à réduire les coûts de fonctionnement des collectivités, en se servant du personnel comme variable d'ajustement. Les services publics, les agents et les populations n'ont rien à gagner à voir se développer ce genre de dispositif.			

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Communauté de communes COMTAL LOT et TRUYERE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Le syndicat CGT demande la pérennisation de l'emploi par la mise en stage de l'agent contractuel.			
Mairie de DURENQUE			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
Avis : Les membres de l'instance sollicitent le report du dossier lors de la prochaine séance en l'absence de détails sur les conditions et les raisons des modifications souhaitées par la collectivité.			
Mairie de GALGAN			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de LAISSAC – SEVERAC L'EGLISE			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		CGT 3
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

Mairie de MELAGUES			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de NAJAC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Le syndicat CGT demande la pérennisation de l'emploi par la mise en stage des agents contractuels.			
Mairie de SAINT-ROME de TARN			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Le syndicat CGT demande la pérennisation de l'emploi par la mise en stage de l'agent contractuel.			
Mairie de SAINT-ROME de CERNON			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

ORGANISATION DES SERVICES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Communauté de communes COMTAL LOT et TRUYERE – transfert de personnel			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT rappelle que l'agent doit conserver l'intégralité de sa rémunération en cas de transfert. Il ne doit pas être lésé par la perte de la NBI.			
Communauté de communes COMTAL LOT et TRUYERE – ouverture de la crèche			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT indique que la compensation de l'EJE est insuffisante au regard des déplacements engendrés par l'ouverture sur le nouveau site. Une revalorisation de son IFSE serait souhaitable afin que l'agent ne soit pas lésé financièrement.			

Mairie de LAISSAC-SEVERAC l'EGLISE			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Pas d'avis concernant le collège des représentants du personnel pour non-respect de la réglementation du Comité Social Territorial (déjà mise en place). Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Les organisations syndicales ne prennent pas part au vote en raison de la saisine tardive et la date de l'évènement déjà passée lors de la saisine. En outre, l'amplitude horaire maximale de 12 heures est dépassée, la collectivité aurait dû prévoir une autre organisation pour le bon déroulement de la Foire expo.			
Mairie de NAUCELLE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Le syndicat CFDT demande que la mise en place des horaires d'été ne soit pas strictement liée aux périodes de canicule (trop restrictives en termes de conditions) mais de l'étendre aux demandes individuelles des agents pouvant souffrir de la chaleur estivale.			

PRIME POUVOIR D'ACHAT			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CCAS d'AUBIN			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
EHPAD la Fontanelle - NAUCELLE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
EHPAD la Montagnie - LUGAN			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie d'ARNAC sur DOURDOU			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie d'ASPRIERES			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

Mairie d'AUZITS			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de CABANES			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de CAMJAC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de CASTANET			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de CRANSAC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de FONDAMENTE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de la SERRE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de LUGAN			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de LUNAC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

Mairie de MUROLS			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de NAJAC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de NAUVIALE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de QUINS			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de RODELLE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SAINT-BEAULIZE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SAINT-FELIX de SORGUES			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SAINT-IZAIRE			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SAINT-LAURENT d'OLT			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SAINT-VICTOR et MELVIEU			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

Mairie de SAINT-ROME de CERNON			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SEVERAC d'AVEYRON			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie du TAYRAC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'ANGLARS SAINT FELIX			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SAINT-IGEST			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT est en faveur d'une prise en charge à 100 % de la mutuelle santé et de la prévoyance.			

RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'AGUESSAC			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT précise que la détermination du taux à 100% n'engage pas la collectivité sur les nominations.			

REGLEMENT			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
SMICA			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
Avis : Les membres de l'instance sollicitent le report du dossier lors de la prochaine séance en raison des modifications tardives apportées au règlement.			

RIFSEEP			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie d'ARVIEU			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie d'ASPRIERES			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT trouve regrettable que le régime indemnitaire ne soit pas maintenu pour les agents ayant subi un accident de service.			
Mairie de CASSAGNES-BEGONHES			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de DRUELLE-BALSAC			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

Mairie de SAINT-HIPPOLYTE			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de SAINT-VICTOR et MELVIEU			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de SAUVETERRE de ROUERGUE			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de SOULAGES-BONNEVAL			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de VILLECOMTAL			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie du NAYRAC			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
PETR Syndicat Mixte du Levezou			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Les élus du syndicat CGT déplorent ce système de rémunération, qui sans véritable transparence, ni équité, vise à l'individualisation de la rémunération des agents. Le tout au détriment de la rémunération indiciaire, qui doit être valorisée régulièrement pour rattraper la perte de pouvoir d'achat. L'augmentation du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022, puis de 1.5% au 01/07/2023 n'ont pas couvert le coût de l'inflation.			

SUPPRESSION D'EMPLOIS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CCAS d'AUBIN			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
EPA SEBAZAC CONCOURS			
Collège représentants du personnel	2 CFDT	3 CGT	
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de SAINT-GENIEZ d'OLT et d'AUBRAC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de VAUREILLES			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de VILLENEUVE d'AVEYRON – Adjoint technique principal de 2^{ème} classe TC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de VILLENEUVE d'AVEYRON – Adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC 31h			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de VILLENEUVE d'AVEYRON – Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe TNC 29h			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de VILLENEUVE d'AVEYRON – Adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC 31h			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			



Mairie de VIVIEZ			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

TEMPS DE TRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'AUBIN			
Collège représentants du personnel	2 CFDT	3 CGT	
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de VALZERGUES			
Collège représentants du personnel	2 CFDT	3 CGT	
Collège représentants des collectivités	5		
Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

Questions diverses :

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16 h 45 heures.

Le Président
Jean-Pierre LADRECH

La Secrétaire

Le Secrétaire-adjoint

Mme Nicole ANDURAND-LE GUEN

M. Claude CAUBEL